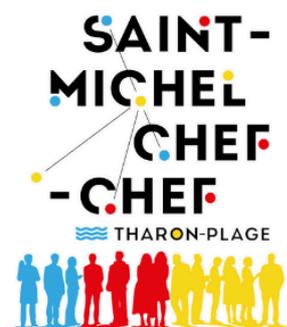




Rapport d'activité 2023

Centre Communal d'Action Sociale



CENTRE COMMUNAL
D'**ACTION SOCIALE**

Information au

Centre Communal d'Action Sociale

Bureau :

17 rue du Chevecier -
44730 Saint-Michel Chef-Chef

Accueil :

lundi de 9h00 à 12h00

mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

mercredi de 9h00 à 12h00

jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

vendredi de 9h00 à 12h00

Téléphone : 02 40 64 99 94

(répondeur en cas d'absence)

Mail : ccas@stmichelchefchef.fr

Sommaire

page
04 Indicateurs 2023

page
05 Le CCAS de Saint Michel Chef Chef, acteur incontournable de la solidarité de proximité

page
10 Soutenir les publics en situation de fragilité

page
16 Accompagner le vieillissement

page
23 Accueillir et favoriser le vivre ensemble

page
31 Encourager l'insertion des jeunes

page
33 Promouvoir l'inclusion numérique

page
36 Cultiver la solidarité & Développer le lien social

page
40 Annexes

Indicateurs 2023

La population

Source : Insee, RP - 2020 -2023



5 410 habitants au 1er janvier 2024



889

foyers sont composés d'1 personne



1 484

personnes âgées de + de 65 ans et 14% de la population a plus de 75 ans



524

foyers sont des couples avec enfants



169

familles monoparentales

Indicateurs sociaux



- **334** demandeurs d'emploi
- Taux d'activité des 15 à 64 ans de **74.1%**



- **74** ménages bénéficiaires du RSA
- Taux de chômage des 15 à 64 ans de **9.6%**
- **41,3%** de retraités dans la population de 15 ans ou plus (33,8% des ménages)

Le CCAS, acteur incontournable de la solidarité de proximité

Le Conseil d'administration

.....

Eloïse BOURREAU-GOBIN, **Présidente de droit**

Sandrine COLAS, **Vice-Présidente**

La Présidente du CCAS est le Maire de la commune. Un conseil d'administration assure le bon fonctionnement du CCAS et est garant de la bonne mise en place de la politique sociale décidée par la commune.

Le conseil d'administration est composé de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire. Les membres élus sont au nombre de 8, de même que les membres nommés.

Les membres nommés sont des personnes investies dans la commune dans différents champs d'action du développement social. On doit y retrouver des représentants :

- de l'Union Départementale des Associations Familiales
- des associations de retraités et de personnes âgées
- des associations de personnes handicapées
- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

2023

6

Conseils d'administration

1

Nouveau membre nommé

15

Délibérations

1

Comité de pilotage pour le "Noël des Aînés"

Le CCAS, acteur incontournable de la solidarité de proximité

Ressources humaines du CCAS

Pour réaliser et mener les actions du Centre Communal d'Action Sociale,

2

AGENTS sont mobilisés au quotidien



Aurélie TAPIN, secrétaire en charge de l'accueil social

(90% ETP)

Nathalie LEGUAY-GERMAIN, responsable du CCAS

(100% ETP)

1

stagiaire en BTS SP3S
pendant 7 semaines

1

stagiaire en Bac Professionnel Services Aux
Personnes et Aux Territoires
pendant 3 semaines

Missions

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public communal. C'est une personnalité morale de droit public. Il dispose d'un conseil d'administration et d'un budget qui lui sont propres.

Il anime une action générale de prévention et de développement social. Il a pour mission d'aider et d'accompagner les personnes fragiles : personnes âgées, handicapées, isolées, les enfants et familles en difficulté.

Deux missions principales lui sont confiées :

Les missions confiées par la loi :

- Participation à l'instruction de différents dossiers dits d'aide sociale légale
- Analyse des besoins sociaux de la population

Les missions confiées par la ville :

- Mise en place de la politique sociale développée par la municipalité. Elle s'articule autour de plusieurs axes :



- Soutenir les publics en situation de fragilité
- Accompagner le vieillissement
- Accueillir et favoriser le vivre-ensemble
- Encourager l'insertion des jeunes
- Promouvoir l'inclusion numérique
- Cultiver la solidarité & Développer le lien social

Le CCAS, acteur incontournable de la solidarité de proximité

Budget annuel

FONCTIONNEMENT



BUDGET DÉPENSES

112 176,30 €

BUDGET RECETTES

130 420,14 €

Une subvention communale de **109 000 €** soit **83,58%** des recettes de fonctionnement

INVESTISSEMENT



BUDGET DÉPENSES

1 186,59 €

BUDGET RECETTES

774,09 €

Chiffres-clés du CCAS

852



appels à l'accueil du CCAS

43



visites à domicile

272



personnes accueillies au CCAS pour leur demande de logement social

815



habitants ont bénéficié d'une aide administrative, alimentaire et/ou financière

747



habitants de 75 ans et plus ont participé au Noël des aînés

Le CCAS, acteur incontournable de la solidarité de proximité

Des outils de communication

2023



Le **rapport d'activité 2022** disponible sur le site internet de la Ville de Saint-Michel-Chef-Chef

ou en consultation libre dans la salle d'attente du CCAS



Une **plaquette d'information** sur le CCAS mise à disposition du public en décembre 2023
Plus de **750 exemplaires** distribués aux Michelois et Tharonnais



Le Chef Chef, bulletin d'information mensuel de la commune, permet une diffusion large de l'actualité du CCAS.



Le CCAS, acteur incontournable de la solidarité de proximité

Perspectives 2024

.....

→ Valoriser les actions existantes mais également soutenir et relayer les actions des partenaires institutionnels et associatifs.



Le CCAS entend développer une politique affirmée en matière de communication en utilisant une diversité de médias afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Objectiver l'action sociale et rendre compte de ses missions aux élus comme aux Michelois et Tharonnais ;
- Donner l'image d'un CCAS inscrit dans la proximité et la lisibilité ;
- Participer à la politique du « aller vers » en communiquant directement auprès des usagers, des bénéficiaires ou de leurs proches ;
- Soutenir et développer son réseau partenarial ;
- Favoriser la mobilisation de financements externes.



Renforcer la visibilité du CCAS et mettre en lumière les actions du CCAS grâce à ce rapport annuel d'activité à disposition de chaque habitant via le site internet de la ville de Saint Michel Chef Chef depuis 2023.



Développer, conforter les partenariats et optimiser l'action sociale sur le territoire communal en renforçant le tissu partenarial. Ce dernier représente une ressource majeure en termes de maillage territorial, de diversité de compétences, de degrés d'intervention, de connaissance des publics et d'identification des problématiques.



Porter des événements publics permettant des échanges et des rencontres, de créer du lien social. Des temps forts ouverts au grand public, à des publics spécifiques ou encore aux partenaires doivent être ainsi organisés de façon régulière et identifiés par les publics.

Soutenir les publics en situation de fragilité

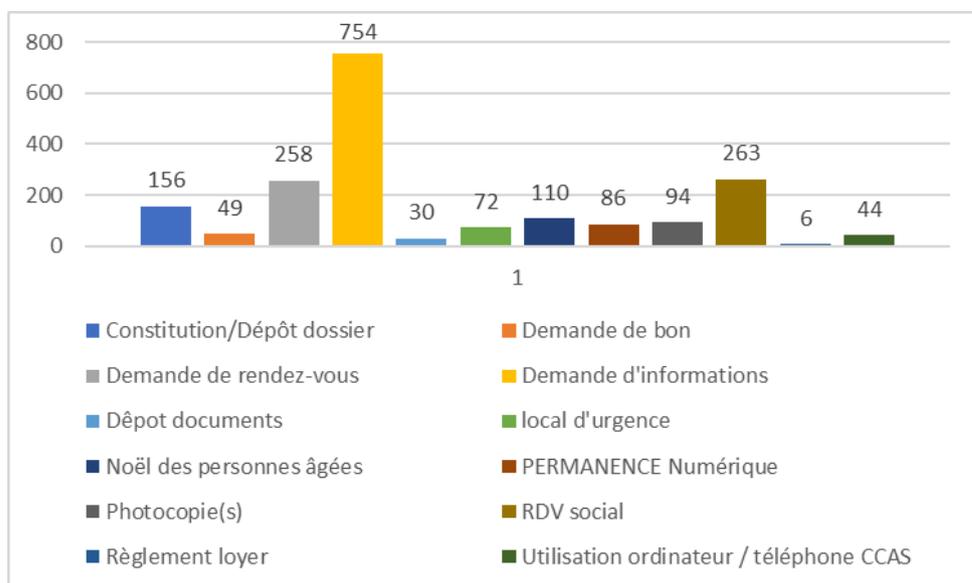
Proposer un accompagnement administratif

L'accompagnement est au cœur des missions du CCAS. Aussi, un soutien est proposé pour tous les Michelois et Tharonnais, confrontés à des difficultés d'ordre social et/ou professionnel.

L'intervention qui est proposée a pour objectif de développer une méthode participative avec la personne pour la conduire à améliorer sa situation.

Les interventions sont diversifiées : accueil et orientation du public, gestion budgétaire, aides financières, maintien dans le logement, accès à la santé, aides administratives diverses...

1508 entretiens réalisés
(1 330 entretiens en 2022)



156 constitutions/dépôts de dossier

754 demandes d'informations



396 familles aidées en 2023

105 orientations vers des partenaires

37 personnes reçues sans rendez-vous

Soutenir les publics en situation de fragilité

Apporter une aide alimentaire

Cette aide permet de gérer l'urgence et de lutter contre la précarité alimentaire. C'est un dispositif attribué aux plus démunis.

L'orientation se fait en priorité vers les associations caritatives : Resto du cœur, Secours Catholique et la Halte du Coeur.



Toutefois, les barèmes des associations ne permettent pas l'orientation de toutes les familles.

Aussi, le CCAS propose une aide alimentaire, délivrée sous forme de bon alimentaire et produits d'hygiène et d'entretien. C'est une aide ponctuelle accordée dans le cadre de l'urgence, à des personnes momentanément privées de ressources ou en difficulté financière ponctuelle, permettant de faire face aux besoins élémentaires du quotidien.

C'est un bon nominatif avec un montant déterminé qui permet d'acheter des produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien (exceptés des boissons alcoolisées) au Super U de Saint Michel Chef Chef.

Le montant de l'aide pour une personne seule à 30€ (plus 10 euros par personnes supplémentaires).



32 bons "alimentaire" délivrés

entre 30€ et 60€ d'aides délivrées par bon

En 2023

1 240 €

**d'aides alimentaires
accordées**



Soutenir les publics en situation de fragilité

Lutter contre la précarité mobilité

→ L'aide au transport

Le CCAS soutient financièrement les habitants à travers l'aide au transport encadrées dans le règlement d'attribution des aides facultatives.

L'aide au transport, délivrée sous forme de bon carburant, est une aide ponctuelle destinée aux personnes qui ont des difficultés de budget ou dont les ressources les empêchent de faire face à leurs frais de transports pour se rendre à leur travail, en formation ou effectuer les démarches nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle ou liées à la santé.

C'est un bon nominatif avec un montant déterminé qui permet de mettre du carburant au Super U de Saint Michel Chef Chef.

Le montant de l'aide est de 40€ quelque soit la composition familiale.

20

bons "essence" délivrés

de 40 €

d'aides accordées par bon

En 2023

800 €

d'aides carburant
accordées



→ L'orientation vers les Retz'Chauffeurs

Le CCAS oriente les Michelois et les Tharonnais si besoin vers l'association Les Retz'Chauffeurs.



LES RETZ'CHAUFFEURS
DÉPLACEMENTS ACCOMPAGNÉS SOLIDAIRES

Cette association est composée de chauffeurs bénévoles qui mettent leur temps et leur véhicule personnel à la disposition des personnes démunies de moyen de déplacement et n'ayant pas les moyens financiers d'utiliser les services des transports professionnels (taxis, VSL, ambulance, car, ALEOP) ni voisin ou famille pouvant les accompagner.

L'objectif n'est pas de se substituer aux professionnels du transport ni à la solidarité familiale ou de voisinage, mais d'apporter une solution lorsqu'il n'y en a plus.

Leurs bénévoles accompagnent les Michelois et les Tharonnais dans leur déplacement, ils les attendent ou reviennent les chercher et les raccompagnent à leur domicile.

Lutter contre la précarité mobilité

→ La Carte gratuite Aléop

Par convention avec la **Région des Pays de la Loire**, le CCAS établit les cartes gratuites de transport «Aléop».



26

cartes délivrées

Aléop gratuit c'est quoi ?

La carte gratuite a été mise en place afin de **faciliter l'accès aux transports publics pour les personnes en difficultés**. Elle donne accès gratuitement au réseau de ligne régulières Aléop de Loire-Atlantique (hors lignes régionales 7, 12, 13 et 18) et est valable un an.

Elle peut également donner accès au réseau de transports scolaires sous réserve de l'accord des structures intercommunales gestionnaires. Elle n'est pas valable sur les réseaux urbains des agglomérations nantaise (Tan) et nazairienne (Stran).

Qui peut en bénéficier ?

Pour obtenir la carte gratuite, le demandeur doit répondre à 3 conditions :

- Résider dans une commune de Loire Atlantique
- Disposer de ressources mensuelles inférieures au montant du SMIC net, soit 1383,08 € (ne sont pas prises en compte les APL et les aides de la CAF comme les allocations familiales)
- Faire partie de l'une de ces catégories d'ayant droit:
 - demandeur d'emploi
 - bénéficiaire d'un contrat aidé
 - bénéficiaire du RSA ou conjoint du bénéficiaire du RSA
 - bénéficiaire de formation pour demandeurs d'emploi
 - personne en situation de handicap
 - personne de nationalité étrangère en cours de régularisation administrative
 - personne inapte au travail

Comment l'obtenir ?

La délivrance de cette carte de transport nécessite la présence physique du bénéficiaire. Aucun titre n'est envoyé par courrier.

Les pièces à fournir :

- pièce d'identité
- justificatif de domicile
- justificatif de ressources
- 1 photo d'identité
- Justificatif selon votre situation administrative.



Soutenir les publics en situation de fragilité

Apporter un soutien aux foyers fragilisés

→ Les aides diverses attribuées en commission

Le CCAS étudie également des demandes d'aides financières individuelles lors de ses commissions permanentes. Les demandes d'aides sont instruites et présentées par la responsable du CCAS. Les membres élus de la commission permanente analysent les dossiers et valident les attributions.

Les aides diverses sont destinées aux personnes qui ont des difficultés de budget et/ou dont les ressources ne leur permettent pas d'assumer leurs charges mensuelles ou qui doivent faire face à des charges exceptionnelles.

Sont déclarées irrecevables toutes les demandes d'aide financière suivante :

- apurement du découvert bancaire ;
- recouvrement de crédits à la consommation ou dettes envers les particuliers ;
- dettes professionnelles (URSSAF...);
- frais de justice ;
- financement de prime d'assurance vie ou de placements bancaires (PEL...);
- impôts et amendes à l'exception des impôts locaux ;
- aide au règlement des pensions alimentaires.

Cette aide financière ponctuelle non remboursable, est accordée pour le règlement de dettes ou d'impayés.

25 dossiers instruits
(19 en 2022)

16 accords
6 refus
2 ajournements
1 annulation

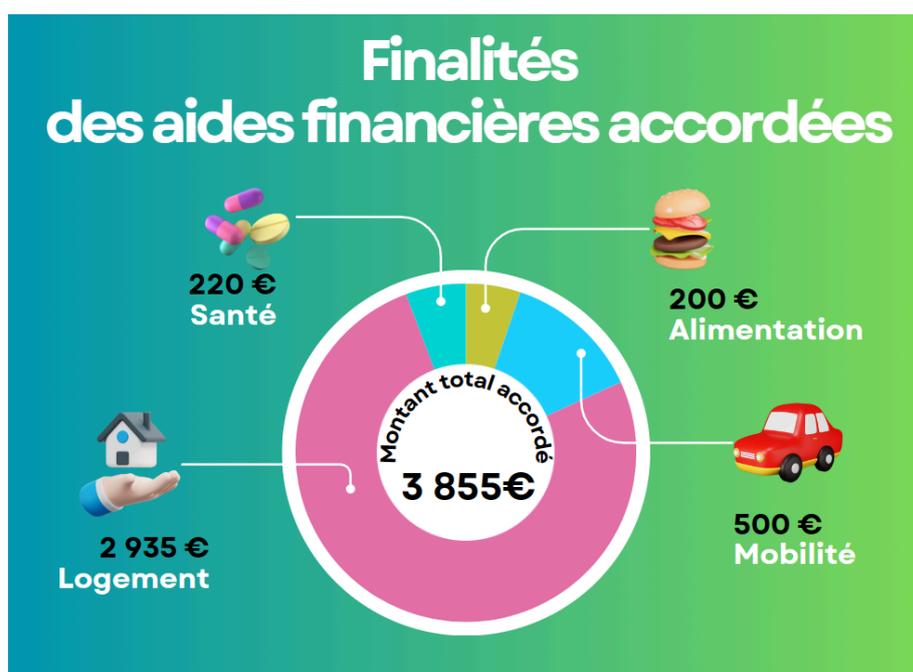
240,94€

montant moyen d'aide accordé

Montant total accordé

3 855 €

(3 613,58 € en € en 2022)



Soutenir les publics en situation de fragilité

Perspectives 2024

.....

→ Apporter du soutien aux Michelois et Tharonnais qui font face à des difficultés.

L'engagement auprès des Michelois et des Tharonnais en difficulté est une volonté forte de la commune. Le CCAS de Saint Michel Chef Chef accompagne et oriente les personnes en difficulté pour trouver des aides adaptées à leur situation.

Les aides sociales facultatives proposées par le CCAS viennent en complément des aides proposées par les différents partenaires.

Le CCAS veille à apporter son soutien auprès des plus fragiles en proposant une offre de services adaptée à la situation de chacun.

→ Continuer à améliorer les conditions d'accueil

Le CCAS accompagne des personnes en situation de vulnérabilité tout au long de leur parcours de vie et poursuit son engagement pour un meilleur accès aux droits et aux prestations sociales.

Il s'engage de fait à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil. L'affichage en salle d'attente a été repensé en février 2023 par Manon Ribeiro, stagiaire en BTS SP3S.

En 2024, une signalétique propre au CCAS sera appliquée, le mobilier sera changé et des couleurs plus actuelles viendront réinventer l'accueil du public.

Un affichage thématique mensuel proposé par Manon RIBEIRO dans le cadre du projet "Réinventons la salle d'attente du CCAS"



Soutenir les parcours de vie à domicile

→ Les aides administratives

Le CCAS accompagne les seniors afin de faciliter leur vie quotidienne au domicile.

Le CCAS accueille et oriente les seniors dans leurs besoins d'accompagnement administratif et financier :

- ouverture de leurs droits à la retraite.
- demande d'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées).

Suite au décès de leur conjoint, le CCAS accompagne les personnes dans leurs démarches administratives. Dans ce cas, le soutien du CCAS est primordial. Le service propose un accompagnement rapide dans le but de libérer ces personnes de toute contrainte administrative (demande de pension de réversion).

→ La téléassistance

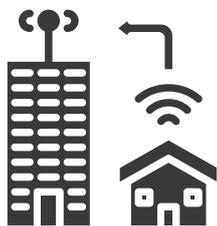
Le CCAS accompagne les seniors dans la mise en place de la téléassistance.

Depuis 2021, le dispositif de téléassistance fait l'objet d'une concession de service public auprès de la société VITARIS en charge du volet technique, administratif et financier de la téléassistance.

Le CCAS informe les seniors sur l'offre de service, constitue les dossiers d'abonnement et de résiliation sur place ou au domicile des personnes âgées, et les enregistre directement via le site <https://services.vitaris.fr/Extranet>.

Au 31 décembre 2023, il y a **95 abonnés au service**

en **2023** il y a eu



24 demandes d'abonnement

19 demandes de résiliation (suite à un décès, une hospitalisation ou une entrée en EHPAD)



Motifs résiliations

↳ Motifs	↳ Nombre	Pourcentage
Maison de retraite	8	42.11 %
Décès	8	42.11 %
Déménagement	1	5.26 %
Hôpital	1	5.26 %
Pas De Motif Connu	1	5.26 %

Total 19

Soutenir les parcours de vie à domicile

.....

→ La veille sociale

Dans le cadre de la lutte contre l'isolement des personnes vulnérables, le CCAS a mis en place un **registre des personnes vulnérables**. Ce registre permet au CCAS de prendre des nouvelles des personnes âgées et/ou handicapées isolées, en cas de canicule, de grand froid, de crise sanitaire, épidémie et en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence. L'inscription sur ce registre est volontaire et peut être effectuée par une personne tierce comme un enfant ou un aidant.

QUI PEUT FIGURER SUR LE REGISTRE ?

Conformément à l'article R. 121-3 du Code de l'Action sociale et des familles, seules les personnes énoncées ci-dessous et qui résident à leur domicile peuvent être inscrites sur le registre nominatif :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes handicapées.

Le registre nominatif n'est jamais clos. Les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire à n'importe quel moment de l'année.

2023

La procédure d'alerte canicule décrétée par la Préfecture a été mise à jour, et un nouvel imprimé proposé pour s'inscrire sur le registre ou pour simplement mettre à jour ses coordonnées.

28 personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables

→ Les visites à domicile

Le CCAS propose des visites à domicile auprès de tous les seniors ne pouvant se déplacer, afin de les accompagner dans leurs démarches administratives.

Ces visites permettent de créer du lien avec l'ensemble des personnes âgées isolées et de veiller à leur bien-être et à la prise en charge de leurs besoins.



43

personnes visitées

Soutenir les parcours de vie à domicile

.....

→ Le logement des séniors

Suite à l'analyse des besoins sociaux du territoire menée en 2019 et afin de tenir compte des évolutions sociales, la municipalité a souhaité proposer des solutions adaptées aux besoins et aux ressources de celles et ceux qui voudraient changer de logement tout en restant dans notre commune.

En 2022, un projet de résidence est engagé par la municipalité souhaitant proposer ainsi aux seniors Michelois et Tharonnais une offre de logements adaptés et sécurisés, tout en bénéficiant de services et d'espaces communs partagés s'ils le souhaitent.

Afin d'affiner ce projet et de le faire correspondre au mieux aux attentes de la population, l'ensemble des habitants de 60 ans et + de la commune et leurs proches ont été invités à renseigner une enquête sur le logement des séniors.



146 réponses à l'enquête sur le logement des séniors

2023

Projet de résidence pour les séniors

- 1er trimestre ▼ Appel à projet pour la réalisation de la résidence pour les séniors
- 2ème trimestre ▼ Présentation des dossiers de candidature
- 3ème trimestre ▼ Choix du projet et du candidat retenu
- 4ème trimestre ▼ Démarrage du projet

→ Les logements sociaux adaptés

Différents bailleurs sociaux proposent des logements adaptés aux personnes âgées et/ou en perte de mobilité. La commune veille au développement de ce type de logement. Une réflexion est en cours pour augmenter l'offre de logements pour les seniors.

49

**logements sociaux
adaptés pour les seniors**

Soutenir les parcours de vie à domicile

.....

→ S'appuyer sur des partenaires qualifiés comme le **CLIC**

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Pornic est un guichet unique de proximité pour les personnes âgées, leur famille ainsi que pour les professionnels qui agissent autour de ce public. Le CLIC intervient donc auprès des séniors en les orientant, les conseillant et les informant sur les droits et démarches à suivre dans les secteurs du social et du médico-social.

Pour mener à bien ces missions, 2 agents d'accueil reçoivent les différentes requêtes des personnes âgées, que ce soit au guichet ou par téléphone. Ces informations sont ensuite transmises aux 5 coordinatrices qui gèrent et traitent les différentes situations que rencontrent les personnes âgées de l'agglomération. Les coordinatrices recontactent les personnes ou se rendent au domicile évaluer la situation. Pour faciliter les échanges et ainsi personnaliser l'accompagnement, le CLIC de Pornic a pour particularité d'attribuer 1 référent par demande/dossier.

Ici, le CLIC agit auprès des 15 communes de la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz.

La commune de Saint Michel Chef Chef recense 36% de personnes âgées de plus de 60 ans c'est pourquoi le CCAS de Saint Michel Chef Chef travaille aux côtés du CLIC de Pornic. Ce travail en collaboration a pour but d'améliorer les conditions de vie de ce public et ainsi favoriser le maintien à domicile grâce aux différentes prestations que peuvent proposer ces deux organismes. Pour sensibiliser ce public, des actions collectives, des ateliers, des groupes de paroles sur différentes thématiques spécifiques sont organisés.



NOUVEAU NUMÉRO DU CLIC : 02 40 39 80 40



2^{EME} ÉDITION

Guide Vivre Mieux

Si vous avez plus de 60 ans, que vous êtes en situation de handicap, que vous êtes un proche de ces personnes ou un aidant, le Guide Vivre Mieux s'adresse à vous.

Fruit d'une collaboration entre le Centre local d'information et de coordination (CLIC) et le Conseil de développement de Pornic agglo Pays de Retz, il recense toutes les informations utiles sur des thématiques variées, ainsi qu'un annuaire des associations et organismes proposant des services susceptibles de vous aider.

Son objectif : faciliter le quotidien des aînés et des personnes en situation de handicap.

Accompagner le vieillissement

Lutter contre l'isolement des personnes âgées

→ Le Noël des aînés

Cette année encore, la commune a décidé d'innover en offrant la possibilité de choisir le présent du Noël des aînés. Les personnes de 75 ans et plus ont pu choisir entre :

- participer à un goûter festif à la salle Beauséjour
- se faire livrer le traditionnel colis gourmand par les bénévoles et les élus ;
- venir retirer le colis gourmand lors d'une journée dédiée.



1 goûter festif animé par
LOL Evenements



1 Colis gourmand

156 convives
invités

267 colis
distribués & **180** colis
livrés à domicile



Le 6 décembre, les 156 convives invités sont venus s'amuser, danser et déguster petits gâteaux, boissons chaudes et rosé frais.

267 colis distribués par les bénévoles le
8 décembre 2023 à la salle Beauséjour.



Accompagner le vieillissement

Lutter contre l'isolement des personnes âgées

→ Le 1er forum des Aînés

Un événement avec les associations et partenaires de la ville de Saint-Michel-Chef-Chef

La municipalité de Saint-Michel-Chef-Chef a organisé pour la première fois un forum pour les aînés. L'occasion pour les partenaires et associations micheloises de venir présenter leurs activités auprès des personnes qui viennent récupérer le colis offert par la municipalité aux personnes âgées de 75 ans et plus.

L'événement s'est tenu à la salle Beauséjour le 8 décembre 2023 et a été un grand succès. 340 personnes sont venues échanger et poser des questions à la conseillère numérique, au représentant de la municipalité pour le budget participatif, à l'association Le Poulp, au CLIC de Pornic Agglo, aux Retz'Chauffeurs, à Emmanuelle Neau (coach en développement personnel), au Cinéma Saint-Michel, et au Centre de Loisirs et d'Animation.



La municipalité prévoit de renouveler l'expérience pour l'année prochaine et souhaite la participation d'autres partenaires et associations.

Le 1er **FORUM** des **AÎNÉS** SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

Rencontrez les partenaires et associations locales pour parler de sujets qui vous intéressent !

VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2023 de 10H00 à 12H00
SALLE BEAUSÉJOUR et de 15H00 à 17H00
SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF



Lors de ce 1er forum des Aînés, chacun a pu prendre le temps d'échanger autour d'un café ou d'un thé et déguster des petits gâteaux

Perspectives 2024

.....

→ Organiser l'édition 2024 du forum des aînés



Événement programmé en décembre à la salle Beauséjour avec plus de partenaires

Une deuxième édition de l'événement aura lieu en décembre à la salle Beauséjour. Cette fois, de nouveaux partenaires institutionnels et associatifs s'ajouteront à l'offre proposée en 2023. Certains partenaires ont déjà confirmé leur participation.

→ Accompagner le porteur de projet pour la réalisation de la résidence pour les seniors



Mettre en place des réunions régulières entre les services municipaux et le porteur de projet est essentiel. En outre, la population sera tenue informée de l'avancement du projet.

→ Actualiser et formaliser les partenariats



Le CCAS bénéficie de partenariats historiques de qualité. Associations, et bénévoles agissent au quotidien au plus près de la population.

Cependant, ces partenariats nécessitent d'être actualisés et renforcés au vu des orientations définies et des ambitions 2024.

Accueillir et favoriser le vivre-ensemble

Accompagner le parcours résidentiel

→ Les propriétaires occupants



1 777

propriétaires occupants à Saint-Michel-Chef-Chef

soit **70,4%** des ménages

S'informer avant de se lancer dans des travaux de rénovation énergétique

Le CCAS accueille les propriétaires occupants de la commune souhaitant effectuer des travaux de rénovation. Il les informe sur l'Espace Conseil France Rénov' et les accompagne dans la prise de rendez-vous avec un conseiller pour bénéficier d'un accompagnement gratuit et des aides pour les travaux.



Pour tout accompagnement à la rénovation du logement, le CCAS oriente les ménages vers les services de



afin de trouver le bon interlocuteur.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Vous pouvez bénéficier de conseils et d'un accompagnement par un conseiller **Citémétrie** tout au long des étapes du parcours de rénovation énergétique : de la définition du projet jusqu'à la réalisation des travaux. Celui-ci vous aide à faire les bons choix, vous oriente dans les différents financements, vous appuie dans vos démarches et vous permet donc de réaliser des travaux pertinents et adaptés à votre situation.



MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

LE NOUVEAU DISPOSITIF MAPRIMEADAPT

Au 1er janvier 2024, « **MaPrimeAdapt** » devient la nouvelle aide unique pour les travaux d'adaptation des logements, avec une ambition : prévenir les chutes et situations de fragilités dans le logement, pour tous les publics en perte d'autonomie, afin de leur permettre de vivre chez eux le plus longtemps possible.

Des permanences ont régulièrement lieu à Pornic agglo Pays de Retz.

Prenez rendez-vous ou demandez conseil :

- au 02 55 44 02 95 (8h30-17h30)
- ou sur renovation.pornicagglo@citemetrie.fr

Accompagner le parcours résidentiel

.....

→ Les jeunes actifs

Le CCAS accompagne les jeunes dans leur demande de logement en Résidence Jeunes Actifs.

Les jeunes Michelois et Tharonnais peuvent être accompagnés par le CCAS pour faire leur inscription en ligne sur www.mademande-habitatjeunes.fr, pour saisir leurs informations personnelles, formuler leurs souhaits de logement, valider leurs choix et joindre des documents.

Jeunes de 16 à 30 ans



2 Résidences Jeunes Actifs

- **Une résidence à Sainte-Pazanne, située Impasse de Chauchy** à proximité immédiate de la gare comptant 5 T1 de 15 à 20 m², 13 T1' de 20 à 25 m² et deux T1 bis de + 30 m² ;
- **Une résidence à Pornic, située rue Bernard-Moitessier (ZAC de la Ria)** comptant 5 T1 de 15 à 20 m², 13 T1' de 20 à 25 m² et deux T1 bis de + 30 m².

Les tarifs de ces studios varient, selon la surface, **entre 371,48 € et 523,80 € par mois**. Le contrat de location pourra être d'un mois renouvelable jusqu'à 24 mois maximum.

La gestion des résidences jeunes actifs a été confiée à [Habitat Jeunes Atlantique](#) de l'association ADELIS, qui se chargera notamment de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes résidents, en les aidant à consolider leur projet de vie et en leur facilitant l'accès à un logement indépendant.

En parallèle, **10 logements en résidence sociale ont également été créés à Pornic** (5 T1 de 15 à 20 m² et 5 T1' de 20 à 25 m²). Ceux-ci sont ouverts aussi bien aux jeunes actifs qu'aux travailleurs saisonniers.



Accompagner le parcours résidentiel

→ Le logement social

Le CCAS accueille, enregistre et met à jour les demandes de logements sociaux sur le fichier départemental des demandeurs de logement par le biais de l'application IMHOWEB. Il propose des candidats respectant les critères et prépare les commissions d'attribution en partenariat avec les bailleurs sociaux. Les sollicitations en lien avec le logement sont toujours plus importantes d'année en année.

✓ La demande

1 107 demandes de logement social sur Saint Michel Chef Chef



151 demandeurs en choix 1 (138 en 2022)

272 contacts avec le CCAS pour le logement

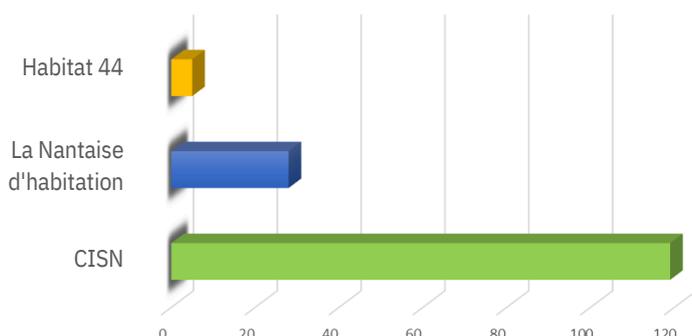
✓ Le parc social



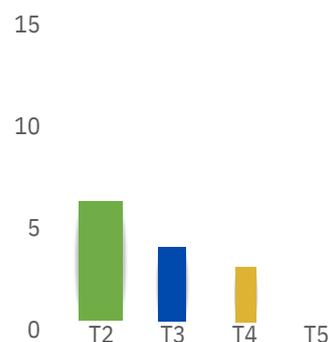
157 logements sociaux

aucun logement neuf livré en 2023

Répartition des logements par bailleur social



Répartition par type



Accueillir et favoriser le vivre-ensemble

Les attributions

Le CCAS travaille en collaboration avec les bailleurs intervenant à Saint Michel Chef Chef. En effet, lorsqu'un logement se libère le gestionnaire informe le CCAS et étudie les dossiers qu'ils ont en commun afin que l'attribution du logement puisse être adaptée à la situation familiale et financière des candidats.

Le CCAS procède aux sélections des candidats et propose 3 familles aux bailleurs sociaux. Les dossiers sont présentés ensuite en commission d'attribution. Le bailleur reste décisionnaire du processus d'attribution.



15 attributions en 2023

À **Saint Michel Chef Chef**

3 Bailleurs sociaux



Proposer une domiciliation

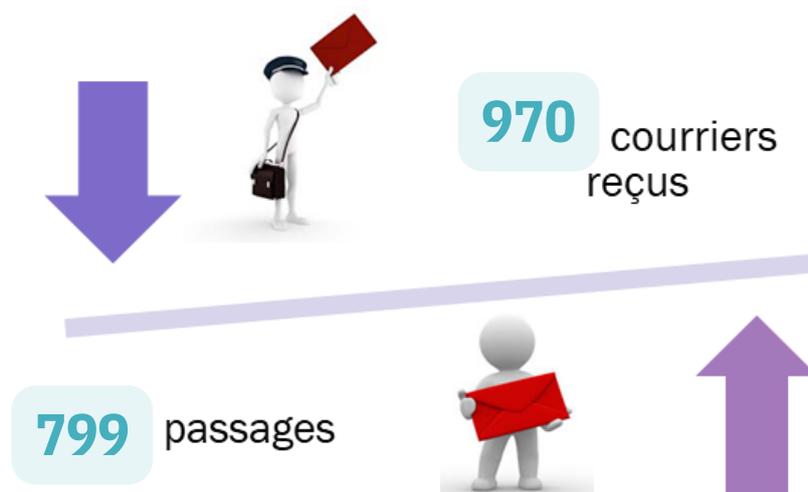
Le CCAS propose aux personnes qui n'ont pas de domicile stable d'être domiciliés à l'adresse du CCAS. La domiciliation permet d'avoir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier. Ce dispositif permet également d'accéder à des droits et prestations.

27 personnes domiciliées au 01/01/2023

31 personnes domiciliées au 31/12/2023

24 résiliations

14 nouvelles domiciliations au cours de l'année



Les CCAS ont l'obligation de domicilier les personnes sans domicile stable présentant un lien avec la commune. Ce lien doit être entendu de façon très large (inscription CAF ou Pôle Emploi, aide alimentaire, lien amical, etc.). Par ailleurs, aucune durée minimale de présence sur le territoire de la Commune ne peut être imposée.

L'attestation de domicile est accordée pour une durée d' 1 an ; elle peut être renouvelée à la demande de la personne si les conditions sont remplies.

La procédure de domiciliation n'est pas un simple acte administratif. Elle nécessite un entretien approfondi lors de la première demande et à chaque renouvellement. Premier pas vers l'insertion, la domiciliation permet à une personne d'avoir une adresse pour y recevoir son courrier, obtenir une pièce d'identité, pouvoir voter, ouvrir un compte bancaire ou bénéficier de prestations.

Accueillir et favoriser le vivre-ensemble

Offrir un accueil temporaire

→ Les logements d'urgence

Le Conseil Municipal met à disposition du CCAS trois logements pour une affectation en logement d'urgence. Les logements d'urgence permettent d'accueillir à titre temporaire des personnes ou des familles défavorisées qui se trouvent sans domicile ou nécessitant un accueil temporaire. Parallèlement, le CCAS suit ces locataires pour faciliter leur réinsertion. Cette affectation « logements d'urgence » permet au CCAS de conventionner avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité afin de bénéficier de l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

1 personne accueillie



6 mois d'occupation

2 logements d'urgence



1 logement T3

1 logement T2

2023

Ces logements ont nécessité d'importants travaux de rénovation et de mise aux normes. Les deux logements ont été indisponibles pendant plusieurs mois. La Mairie de Saint Michel Chef Chef a mis à disposition un logement pendant la durée de ces travaux. Le logement T3 a été mis à disposition dès le mois de mai 2023.



logement d'urgence rénové (T2)



logement d'urgence rénové (T3)

Accueillir et favoriser le vivre-ensemble

→ L'hébergement d'urgence



Le CCAS met à disposition du Samu Social un logement T3 comme hébergement d'urgence pour une nuitée. Les personnes peuvent aussi se présenter directement au CCAS pour bénéficier de cet hébergement. Un colis alimentaire est attribué pour chaque personne : une entrée, un plat, un dessert et une dosette de café.



Hébergement d'urgence

64 nuitées



14 personnes
sur l'année



Colis alimentaire

34 colis
distribués



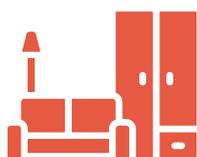
2023

En 2023, l'hébergement d'urgence a été utilisé principalement les week-ends. Occasionnellement, ce logement d'urgence a permis à un habitant de la commune d'avoir accès à une douche.

Perspectives 2024

.....

→ Poursuivre la rénovation des logements d'urgence



Mise à jour sur les travaux de rénovation et d'embellissement des logements

Les travaux de rénovation du logement d'urgence (T2) sont maintenant terminés. À partir de janvier 2024, le logement sera meublé pour offrir un hébergement confortable pour une personne seule ou un couple. En outre, des travaux d'embellissement seront effectués pour améliorer l'apparence et la convivialité des logements d'urgence.

→ Renforcer le partenariat avec les bailleurs sociaux



Renforcement de la collaboration entre le CCAS et les bailleurs sociaux

Dans le but de répondre aux besoins des demandeurs de logement, le CCAS travaille en étroite collaboration avec les différents bailleurs sociaux. Des échanges renforcés permettront de mieux adapter l'offre de logement.

→ Accompagner les demandeurs de logement social



Accompagnement des demandeurs de Logement Social à Saint Michel Chef Chef

À Saint Michel Chef Chef, l'accompagnement des demandeurs de logement social est une action essentielle. Pour assurer une adéquation entre l'offre locative et la demande, il est important de prêter attention à l'accompagnement et aux conseils dispensés aux habitants.

 **La Nantaise d'Habitations** 
Groupe ActionLogement
En **2024** Livraison de 26 logements sociaux neufs

Encourager l'insertion des jeunes

Les 16-25 ans accueillis

.....

→ Permanence du conseiller en insertion



Permanence Mission Locale

35 jeunes
suivis

Chrystophe PAGEAU
Conseiller en Insertion
Antenne de Pornic
06 74 47 82 74
chrystophe.pageau@mlpaysretz.com

📍 Pôle Social
1 bis rue Jean Sarment (Bâtiment A)
44210 PORNIC



Le CCAS assure un relais d'information gratuit et de proximité via une **permanence mensuelle** de la Mission Locale du Pays de Retz .

20 jeunes en 1er accueil

Chrystophe PAGEAU, conseiller en insertion, accueille, informe, oriente et aide les jeunes Michelois et Tharonnais dans toutes les démarches professionnelles et sociales. Il apporte ainsi des solutions concrètes à vos questions d'emploi, de formation, mais aussi sur le transport, le logement, la santé ou la citoyenneté.

→ Le Fonds d'Aide aux Jeunes

Le CCAS assure l'instruction des demandes de **Fonds d'Aide aux Jeunes** (FAJ).

Ce fonds s'adresse aux jeunes de 16 à 24 ans révolus qui ne peuvent prendre appui sur la solidarité familiale pour construire leur projet d'avenir, soit du fait d'une rupture ou de conflits avec leur famille, soit du fait de la précarité financière de leur famille qui ne peut pas leur assurer un soutien matériel dans l'accès à la vie autonome.

Le FAJ est un dispositif du Département de Loire-Atlantique.

Encourager l'insertion des jeunes

Perspectives 2024

.....

→ Participer à des temps forts



Soutien les Jeunes de la Commune grâce à l'Action du CCAS

Le CCAS vise à promouvoir des initiatives et des projets en collaboration avec d'autres acteurs locaux pour aider les jeunes de la commune. Dans les mois à venir, le CCAS de Saint Michel Chef Chef a pour objectif de participer à des événements clés, comme la Semaine du Logement des Jeunes, pour offrir un soutien supplémentaire.

→ Informer sur les aides existantes



Soutien au permis de conduire

Le CCAS propose une aide au permis de conduire sous conditions. Méconnue des jeunes Michelois et Tharonnais, comme d'autres dispositifs proposés par les partenaires, ces aides nécessitent **une communication plus soutenue**. Le CCAS peut, via son affichage sur site, l'utilisation des réseaux sociaux ou "le Chef Chef", rendre plus lisible cette offre de service pour les jeunes de la commune.

→ Améliorer la connaissance mutuelle



Collaboration étroite entre le CCAS et le conseiller de la Mission Locale du Pays de Retz

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec le conseiller de la Mission Locale du Pays de Retz. Les deux parties entretiennent une connaissance mutuelle de leurs missions respectives et échangent régulièrement sur les situations individuelles. Cette collaboration fructueuse perdurera jusqu'en 2024.

Promouvoir l'inclusion numérique

Dans un contexte de dématérialisation des administrations, le CCAS de Saint Michel Chef Chef veut renforcer l'accompagnement et la formation de ses publics au numérique.

Disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet



Le CCAS de Saint Michel Chef Chef met à disposition du public un ordinateur et une connexion internet pour réaliser en autonomie toute démarche administrative en ligne.
Si besoin, le CCAS peut orienter vers le service proposé par la conseillère numérique.

Renforcer les complémentarités

→ Une conseillère numérique France Services

Grâce au soutien de l'État pour lutter contre l'illectronisme, les Mairies de Saint-Michel-Chef-Chef et La Plaine-sur-Mer ont recruté Madame Martine Lubespère, conseillère numérique France Services.

Elle intervient à **Saint-Michel**, au bureau des Renardières :

- les mardis (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30 ; jusqu'à 19 h 30 si semaine paire) ;
- les vendredis (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h) ;



et à **La Plaine** (médiathèque Joseph Rousse) :

- les lundis (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h) ;
- les jeudis (de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30 ; jusqu'à 19 h 30 si semaine paire).

Elle est également présente le samedi matin une fois par mois les semaines impaires en alternance de 10 h à 12 h.

La conseillère numérique peut notamment accompagner pour prendre en main un équipement informatique, effectuer des démarches en ligne, gérer vos courriels, installer et utiliser des applications utiles sur votre smartphone... Ce service est gratuit et les administrés peuvent la consulter indifféremment sur les deux communes.

Promouvoir l'inclusion numérique

Renforcer les complémentarités

→ L'orientation vers les Espaces France Services

Le CCAS peut également s'appuyer sur l'**Espace France Services**, situé dans l'ancienne mairie annexe de la Birochère à Pornic, afin de répondre à deux types de besoins :

- l'aide aux démarches administratives ;
- et la prise en main des outils numériques.

Les agents de la MSA (Mutualité sociale agricole) ont été formés pour conseiller, informer et accompagner les personnes pour la création d'une adresse-e-mail, l'impression ou le scan d'un justificatif, des simulations d'allocations, la création d'identifiants...

Le panel des aides est large : déclarations des revenus, établissement de papiers d'identité, permis de construire, carte grise, demande d'aide RSA ou d'allocation logement, recherche d'emploi, préparation du dossier de retraite...

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

France services vous permet d'accéder facilement aux services publics

- Accueil** informations et orientation
- Accompagnement** dans vos démarches administratives
- Mise à disposition** d'outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques

Lieu & Horaires d'ouverture

PORNIC

Salle de la Birochère - 87 ter rue Pierre Fleury - 44210 Pornic
☎ 02 40 41 30 56
✉ pornic@france-services.gouv.fr

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
09h00 - 12h30					
14h00 - 16h30					

Assurance Arbitrage, Assurance Maladie, CCAS, La Poste, FINANCES PORNICAISES, etc.

Un **Espace France Services** similaire se situe 2 place de l'Hôtel de Ville à Saint-Brévin-les-Pins.

Promouvoir l'inclusion numérique

Perspectives 2024

.....

→ Mettre à disposition les outils numériques pour les démarches administratives



Le CCAS de Saint Michel Chef Chef conseille et accompagne tous les Michelois et Tharonnais dans leurs démarches numériques. Les agents du CCAS sont disponibles pour apporter conseils et mettre à disposition les outils nécessaires à la réalisation des démarches : internet, scanner, messagerie, ...

→ Soutenir l'accès aux droits par le numérique



Le CCAS a vocation à soutenir les personnes dans leurs usages quotidiens du numérique, les sensibiliser aux enjeux du numérique (s'informer et apprendre à vérifier ses sources, protéger ses données personnelles...) et les rendre autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne.

→ Privilégier la proximité du conseiller numérique



Le Centre Communal d'Action Sociale travaillera en étroite collaboration avec la conseillère numérique pour réduire la fracture et l'exclusion numérique des personnes éloignées des technologies et souvent privées de leurs droits.

et des Espaces France Services

Poursuite de l'interconnaissance avec les Espaces France Service pour une orientation optimale du public vers les services proposés.

Cultiver la solidarité Développer le lien social

Proposer des espaces d'engagements bénévoles

Le CCAS ne pourrait pas fonctionner sans l'engagement de nombreux bénévoles qui contribuent au quotidien à la faisabilité des actions en faveur des Michelois et Tharonnais comme la distribution des colis de Noël.



Distribution des colis de Noël

38 bénévoles

Soit **180** colis distribués

Soutenir la vie associative

Le CCAS soutient les actions de différentes associations qui œuvrent dans le champ de la solidarité, qu'elles soient ou non de Saint Michel Chef Chef. Aussi, le CCAS relaie auprès des habitants les informations relatives aux différents acteurs associatifs.



Le CCAS,
relais de la vie associative

Relayer des campagnes

En 2022, le CCAS a relayé plusieurs campagnes. Tout d'abord, comme chaque année, les collectes de la Banque Alimentaire sont relayées pour encourager les Michelois et Tharonnais à participer à ces actions solidaires. D'autres campagnes sont mises en avant par voie d'affichage au CCAS et relayées dans le magazine municipal.

Cultiver la solidarité Développer le lien social

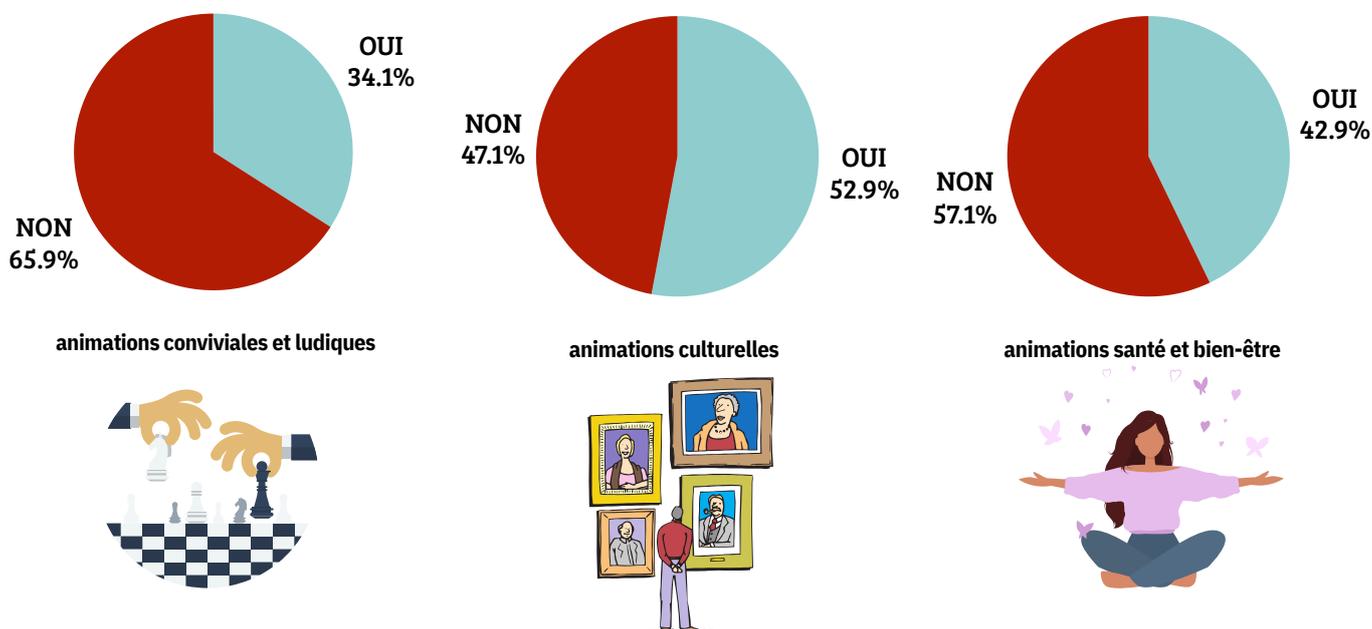
Créer des temps forts d'animation et de cohésion

→ Recenser les besoins des Michelois et Tharonnais

Après les années difficiles avec la Covid-19, le besoin de se retrouver et d'échanger est encore plus présent pour les Michelois et Tharonnais. Le CCAS souhaite créer un projet collectif où tous les acteurs de la commune, que ce soient les habitants, les associations, les commerces, les services municipaux puissent trouver une place.



Pour répondre aux besoins des habitants, un enquête a été lancée en décembre 2022 à destination des Michelois et Tharonnais de 60 ans et plus.



Encourager la participation à des activités culturelles variées (telles que les visites de musées, concerts, sorties à la médiathèque, découvertes du patrimoine local, etc.) est l'objectif des actions et partenariats qui seront engagés.

Cultiver la solidarité Développer le lien social

Créer des temps forts d'animation et de cohésion

→ Organiser la 1ère Semaine Bleue

2023

Du 2 au 8 octobre, Saint-Michel-Chef-Chef organisait sa première Semaine bleue. De nombreux acteurs se sont investis pour participer à cette opération nationale dédiée aux personnes âgées, notamment les services municipaux : la médiathèque, la police municipale, le restaurant scolaire, les services techniques ou le CCAS. L'objectif était avant tout de se rencontrer et de permettre un échange entre toutes les générations. Tout au long de la semaine, le public a ainsi participé à de nombreuses animations: spectacle, contes et légendes, photobooth, découverte du numérique ont constitué des temps forts de partage!

À noter également, la journée consacrée à la prévention et à la sécurité, proposée aux séniors en partenariat avec Pornic Agglo Pays de Retz.



SUR INSCRIPTION

Mardi 3 octobre 2023 de 9h00 à 16h00

Salle Beauséjour

JOURNÉE PRÉVENTION SÉCURITÉ POUR LES SÉNIORS

Animations pour les séniors

Venez tester vos connaissances et aptitudes physiques à la conduite.

Au programme :

- prévention des chutes
- prévention antivol et démarchages abusifs
- atelier vélo, piéton et automobile, test visuel et auditif
- jeu "ma dose d'alcool maison"

INSCRIPTION AU 02 40 64 99 94

ENTRÉE LIBRE

Mercredi 4 octobre 2023 de 14h00 à 16h00

Médiathèque

ANIMATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Les contes de Ghislaine

Venez écouter et vivre les contes d'autrefois

Au programme :

- lecture de contes au sein de la médiathèque de Saint Michel chef, accompagnée d'un dessin participatif collectif

SUR INSCRIPTION

Vendredi 6 octobre 2023 de 14h00 à 16h00

CCAS

APRÈS-MIDI DÉCOUVERTE DU NUMÉRIQUE

Découverte des outils numériques

Venez à la rencontre de la conseillère numérique

Au programme :

- apprendre à utiliser un ordinateur
- découvrir Internet
- faire de la recherche photo
- scanner des documents

INSCRIPTION AU 06 25 81 10 11

ENTRÉE LIBRE

Samedi 7 octobre 2023 à 16h30

Médiathèque

SPECTACLE "ROUGE À POIS" LECTURE D'ANSEÈ

Spectacle fantastique et burlesque

Venez vivre une aventure pétillante, originale et insolite

Au programme :

- spectacle vivant en danse et voix comme une rencontre de maïs imprégnée avec le public, le livre et la danse. Le tout est vécu en distribution ou film de façon insolite et originale entre les rayonnages, les livres et les spectateurs.

SEMAINE NATIONALE DES RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES

SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF

THÉÂTRE DE PLACES

LA SEMAINE BLEUE

du 2 au 8 octobre 2023

Viellir ensemble. une chance à cultiver!

ANIMATIONS SPECTACLES INFORMATIONS ...

Renseignements et inscription

02 40 64 99 94

En partenariat avec

MÉDIATHÈQUE

Police Municipale Pornic Agglo Pays de Retz

Conseiller Municipal

PROGRAMME

LA SEMAINE BLEUE

du 2 au 8 octobre 2023

Viellir ensemble. une chance à cultiver!

Renseignements **02 40 64 99 94**

En partenariat avec **MÉDIATHÈQUE**

ENTRÉE LIBRE

Mercredi 4 octobre 2023 de 14h00 à 16h00

Médiathèque

ANIMATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Photobooth intergénérationnel

Venez en famille vous faire tirer le portrait

Au programme :

- accessoires fournis
- bonne humeur assurée
- photo numérique offerte

ENTRÉE LIBRE

Judi 5 octobre 2023 à 17h30

Médiathèque

ANIMATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Contes et légendes

Venez vous laisser entraîner dans le monde fantastique des contes et légendes

Au programme :

- découverte des rits légendaires qui neublent les soirs d'antan au coin du feu.

ENTRÉE LIBRE

Vendredi 6 octobre 2023 à 17h30

Médiathèque

ANIMATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Atelier d'écriture intergénérationnel

Venez vous amuser avec les mots, les images et les livres

Au programme :

- Proposer aux jeunes de 8-99 ans de venir s'amuser avec les mots en toute convivialité et bienveillance, de partager leur créativité entre générations différentes.

Cultiver la solidarité Développer le lien social

Perspectives 2024

.....

→ Renforcer les partenariats

Une attention particulière sera apportée par le CCAS à créer une culture commune sur le non-recours afin de renforcer les partenariats, les orientations et le partage d'informations sur les dispositifs existants auprès des publics.

Concrètement il s'agit de :

- Renforcer l'interconnaissance des acteurs ;
- Mieux orienter les bénéficiaires en développant le maillage territorial et les synergies entre structures par une connaissance fine des actions de chacun ;
- Développer des temps identifiés de rencontres et de visites de site.

→ Expérimenter de nouvelles modalités d'intervention

Le CCAS de Saint Michel Chef Chef souhaite poursuivre l'expérimentation de nouvelles modalités d'intervention en s'appuyant sur le réseau partenarial et des initiatives menées dans d'autres territoires.

le CCAS a vocation à jouer le rôle d'agrégateur pour agir avec les acteurs du territoire et développer ses actions sociales pour les Michelois et Tharonnais.

Le CCAS s'attachera à assumer une fonction d'animation et de coordination de l'action sociale sur le territoire communal, à s'engager dans des actions partenariales. Ces actions engagées avec des acteurs institutionnels mais aussi et surtout avec des associations, se déclinera dans une politique du « faire avec » qui vise à fédérer les moyens et les compétences au service des dispositifs et projets du CCAS.

Se développe également une démarche de subsidiarité qui consiste à soutenir les actions développées, gérées et conduites en propre par différents acteurs, le CCAS n'intervenant alors que par la voie de subventions et ne développant d'actions que dans la mesure où celles-ci correspondent à un besoin non couvert par un partenaire.

→ Proposer une nouvelle édition de la Semaine Bleue

Une nouvelle programmation pour cette deuxième édition en collaboration avec de nouveaux partenaires institutionnels et associatifs sera proposée.

Annexes

Partenaires

.....

Le CCAS travaille en étroite collaboration avec différents partenaires. Il accueille également les permanences d'accueil de certains d'entre eux.



REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREAMBULE

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), établissement public administratif communal, sont régis par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles et par le présent règlement intérieur.

L'article 133-5 dudit Code stipule que « *Toute personne appelée à intervenir dans l'instruction, l'attribution ou la révision des admissions à l'aide sociale, et notamment les membres des conseils d'administration des CCAS/CIAS, ainsi que toutes personnes dont ces établissements utilisent le concours, et les membres des commissions d'admission, sont tenus au **secret professionnel** dans les termes des articles 226-13 et 226-14 du code pénal et passibles des peines prévues à l'article 226-13* ».

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (C.A)

Le Centre Communal d'Action Sociale est administré par le Conseil d'Administration, présidé par le Maire et composé, à parité, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « *participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune* ». Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum, un représentant des associations de personnes âgées et de retraité du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département, un représentant de l'Union Départementale des Associations de Famille et un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Municipal a, dans sa séance du 25 mai 2020, fixé à 17 le nombre d'administrateurs. La composition du Conseil d'Administration s'établit donc comme suit : le Maire, président de droit, 8 membres issus du Conseil Municipal, 8 membres nommés par le Maire, soit un total de 17 administrateurs.

DUREE DU MANDAT

Le mandat des administrateurs élus par le Conseil Municipal et nommés par le Maire est d'une durée identique à celui des conseillers municipaux. Le C.A. est renouvelé lors de chaque renouvellement du Conseil Municipal.

Le mandat des administrateurs sortants prend fin dès l'élection et dès la nomination des nouveaux membres et, au plus tard, dans un délai maximum de deux mois suivant l'élection du Conseil Municipal.

Dans les conditions prévues par l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut retirer leur délégation aux administrateurs qu'il a élus en son sein.

Les membres du C.A. qui se sont abstenus, sans motif légitime, de siéger au cours de trois séances consécutives peuvent, après que la Présidente les a mis à même de présenter leurs observations, être déclarés démissionnaires d'office, par le Conseil Municipal et sur proposition du Maire pour les membres élus, par le Maire pour les membres qu'il a nommés.

VICE-PRESIDENCE

Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le C.A., dans sa séance du 15 juin 2020, a élu en son sein, en qualité de Vice-Présidente Madame Sandrine COLAS.

ARTICLE 1

Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires du C.C.A.S.
Il fixe notamment, par délibération, les différentes prestations en nature et/ou en espèces, remboursables ou non remboursables, que le C.C.A.S. attribue, ainsi que les critères et conditions d'octroi de celles-ci.

ORGANISATION DES REUNIONS

ARTICLE 2 – Tenue des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de sa présidente, soit à l'initiative de celle-ci, soit à la demande de la majorité des membres du Conseil.

Le C.A. devra se tenir au minimum une fois par trimestre.

Les réunions du C.A. ne sont pas publiques.

ARTICLE 3 – Convocation

La convocation est adressée par la Présidente à chaque administrateur par écrit à l'adresse donnée par celui-ci ou par courrier électronique, et ce obligatoirement au moins 3 jours ouvrables avant la date de la réunion.

La convocation est accompagnée de l'ordre du jour.

ARTICLE 4 - Accès aux dossiers des affaires portées a l'ordre du jour

Les dossiers préparatoires sont tenus à la disposition des administrateurs. Ces derniers peuvent les consulter au secrétariat du C.C.A.S. durant les 3 jours précédant la réunion et le jour de celui-ci, pendant les jours et heures d'ouverture du C.C.A.S.

Les administrateurs qui voudraient consulter lesdits documents préparatoires en dehors des heures d'ouverture du C.C.A.S. en feront la demande écrite à la Présidente.

FONCTIONNEMENT DES SEANCES

ARTICLE 5 - Présidence

Les réunions sont présidées par le Maire/Présidente du Conseil d'Administration et en son absence ou en son empêchement par la Vice-Présidente du C.C.A.S.

En cas d'empêchement de la Présidente et de la Vice-Présidente, la présidence appartient au plus ancien des membres présents et, à ancienneté égale, au plus âgé d'entre eux.

ARTICLE 6 - Quorum

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assistent à la séance. N'entrent pas dans ce calcul les pouvoirs donnés par les absents à un autre membre du C.A.

Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance.

Si le quorum n'est pas atteint, la Présidente procède à une nouvelle convocation des membres du C.A.. Lors de la nouvelle séance, le Conseil délibère quel que soit le nombre de présents.

ARTICLE 7 - Procurations

Un membre du Conseil empêché d'assister à la séance peut donner à un administrateur de son choix pouvoir de voter en son nom sur les questions figurant à l'ordre du jour de la séance.

Le pouvoir est donné par écrit et il doit mentionner la date de la séance pour laquelle il est donné. Un même administrateur ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

ARTICLE 8 - Organisations des débats

En début de séance, la Présidente constate le quorum, fait approuver le compte-rendu de la réunion précédente, puis fait adopter l'ordre du jour.

Les affaires sont examinées dans l'ordre arrêté.

Chaque affaire inscrite à l'ordre du jour fait l'objet d'un résumé sommaire par la Présidente ou la personne en charge du C.C.A.S.

La Présidente a la police de l'assemblée.

ARTICLE 9 – Secrétariat des séances

La personne en charge du C.C.A.S. assiste aux réunions du Conseil et en assure le secrétariat.

En cas d'absence ou d'empêchement, celle-ci est remplacée par un administrateur ou un agent du C.C.A.S.

VOTE DES DELIBERATIONS

ARTICLE 10 – Majorité absolue et modalités de vote

Les délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S. sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

Il est voté au scrutin toutes les fois qu'il s'agit de procéder à une nomination.

Il est également voté au scrutin secret toutes les fois que 1/3 des membres présents le réclame.

Les délibérations sont votées dans l'ordre des affaires portées à l'ordre du jour proposé et accepté en début de séance.

COMPTE RENDU DES DEBATS ET DELIBERATIONS

ARTICLE 11 – Tenue du registre des délibérations

Compte tenu des dispositions de l'article L.133-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, ce registre sera tenu en 2 tomes : le premier étant communicable, le second recevant les documents non communicables.

1er tome : la 1ère page du registre comporte la mention « **Registre des délibérations** » **Tome 1 – Actes communicables**. Est inscrit dans ce registre le compte-rendu chronologique de chaque séance intégrant les délibérations prises par le Conseil d'Administration.

2ème tome : la 1ère page du registre comporte la mention « **Registre des délibérations** » - **Tome 2 – Actes non communicables**. Est inscrite dans ce registre la partie de compte-rendu de la séance comportant des informations : à caractère nominatif, celles décrivant la situation sociale, les ressources d'une personne ou d'une famille, celles qui font état du montant et des bénéficiaires des aides concernées par le Centre Communal d'Action Sociale qui ne sont pas communicables qu'aux personnes concernées et, dans les conditions limitatives définies par la loi, aux organismes sociaux assurant le versement de prestations sociales quelles qu'elles soient.

Sont inscrites dans ce registre les délibérations prises concernant les affaires couvertes par le **secret professionnel**.

Signature des registres

Les deux tomes du registre des délibérations sont signés par tous les membres présents à la séance concernée.

Les signatures sont déposées sur la dernière page du compte-rendu de chaque séance.

ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ARTICLE 12 – Communication du registre des délibérations

Seuls les membres du Conseil d'Administration et la personne en charge du CCAS ont accès aux 2 tomes du registre des délibérations.

En vertu des dispositions instaurées par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative aux droits d'accès aux documents administratifs, toute personne physique ou morale a le droit de prendre connaissance des délibérations des séances du C.A., à l'exclusion de celles qui sont inscrites au tome 2 du registre.

APPLICATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 13 – Application du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est exécutoire dès son adoption par le Conseil d'Administration et sa transmission au représentant de l'Etat.

La Présidente du C.A. est seule chargée de l'exécution du présent règlement intérieur.

ARTICLE 14 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur, peut, à tout moment faire l'objet de modifications par le Conseil d'Administration, à la demande et sur proposition de sa Présidente ou d'au moins 1/3 des membres en exercice dudit Conseil.

Fait à Saint Michel Chef Chef
Le 15 juin 2020

Approuvé par les membres du Conseil d'Administration lors de la séance du 15 juin 2020.



Registre communal des personnes vulnérables



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir compléter et adresser ce formulaire au CCAS

par courrier postal au 17 rue du Chevecier - 44730 Saint Michel Chef Chef ou par mail à ccas@stmichelchefchef.fr

> PERSONNE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE :

MADAME MONSIEUR

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TÉL. PORTABLE : _____ TÉL. FIXE : _____

COURRIEL : _____ @ _____

> L'INSCRIPTION EST DEMANDÉE AU TITRE DE :

- PERSONNE DE 65 ANS ET PLUS
- PERSONNE DE 60 ANS ET PLUS, RECONNUE INAPTE AU TRAVAIL
- PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

> PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

TÉL. PORTABLE : _____ TÉL. FIXE : _____

LIEN AVEC LA PERSONNE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE : _____

> COORDONNÉES DU (DES) SERVICE(S) INTERVENANT À DOMICILE :

NOM DU SERVICE : _____ TÉL. : _____

NOM DU SERVICE : _____ TEL. : _____

NOM DU SERVICE : _____ TEL. : _____

> SI VOUS DEMANDEZ L'INSCRIPTION EN QUALITÉ DE TIERCE PERSONNE :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

TÉL. PORTABLE : _____ TÉL. FIXE : _____

DEMANDE EN QUALITÉ DE : _____



DATE :
SIGNATURE :

Registre communal des personnes vulnérables

1. OBJET DU REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le registre communal des personnes vulnérables est un dispositif géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Saint Michel Chef Chef afin d'assurer, sur le territoire de la commune, le suivi et l'accompagnement des personnes isolées ou fragilisées par l'âge ou le handicap lors de situations exceptionnelles (canicules, grand froids, épidémies, ...); en application des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles.

L'inscription au registre est volontaire. Elle peut émaner de la personne qui souhaite s'inscrire au registre, de son représentant légal ou d'un tiers, à condition pour ce dernier qu'il soit spécialement mandaté, par écrit, par la personne concernée par l'inscription.

La radiation du registre est également volontaire et peut être demandée à tout moment. Les données ou informations précédemment collectées sont alors supprimées.

2. DROITS DES PERSONNES INSCRITES AU REGISTRE

Conformément aux dispositions des articles 15 à 23 du Règlement Européen sur la Protection des Données et de la législation nationale en vigueur, vous disposez, en votre qualité de personne inscrite au registre, de droits qui vous permettent de garder un contrôle sur les données personnelles que vous avez transmises au CCAS.

Ainsi, vous pourrez vous prévaloir d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, de portabilité des données personnelles vous concernant mais également de restreindre voire de s'opposer au traitement de ces dernières.

L'exercice de ces droits se matérialise par l'envoi d'un courrier, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité, à

CCAS de SAINT MICHEL CHEF CHEF
17 rue du Chevecier
44730 SAINT MICHEL CHEF CHEF

Le délégué à la protection des données du CCAS se tient à votre disposition pour de plus amples renseignements sur l'exercice de ces droits et pour répondre à vos questions concernant la conservation de vos données personnelles.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés par le CCAS, un recours auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente dans le domaine de la protection des données à caractère personnel, est possible. Pour plus d'informations, je vous invite à consulter le site Internet www.cnil.fr.

3. DEVOIRS DES PERSONNES INSCRITES AU REGISTRE

Outre les droits précédemment cités, l'inscription au registre des personnes vulnérables vous confère des devoirs qu'il convient de respecter afin d'assurer l'efficacité du dispositif. Votre collaboration est essentielle. Pour cela, vous êtes tenu, comme l'indique l'article R. 121-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, d'informer le plus rapidement possible les services du CCAS de tout changement de résidence, d'adresse mail ou de coordonnées téléphoniques.

Toute information relative à un changement de commune de résidence ou à un placement dans un établissement d'hébergement de la commune est synonyme de radiation du registre communal des personnes vulnérables.

4. INFORMATIONS SUR LA PROCÉDURE

Le Maire accuse réception de toutes vos demandes ou sollicitations (demande d'inscription, demande d'exercice d'un droit, information de changement de résidence, demande de radiation, ...).

Cet accusé de réception se matérialise par l'envoi d'un courrier écrit recommandé dans lequel il vous est présenté l'état des différentes données ou informations dont disposent les services du CCAS vous concernant. Sur cette base, il vous est également demandé de faire opposition, dans un délai de huit jours, si ces données ou informations s'avèrent incomplètes ou inexacts. Au-delà de ce délai, les données ou informations présentées sont confirmées.

Le logement social

Nombre de logements sociaux : 157 en 2023
Bailleurs sociaux présents sur la commune :
Habitat 44, CISN, La Nantaise d'Habitation.

Le CCAS gère les demandes de logement social.

Le CCAS offre un accueil personnalisé pour l'enregistrement de votre demande et vous accompagne pour faciliter l'accès au logement.

Le CCAS est là aussi pour permettre aux locataires d'améliorer leur situation et d'éviter le risque d'expulsion.

Comment déposer une demande ?

Sur place

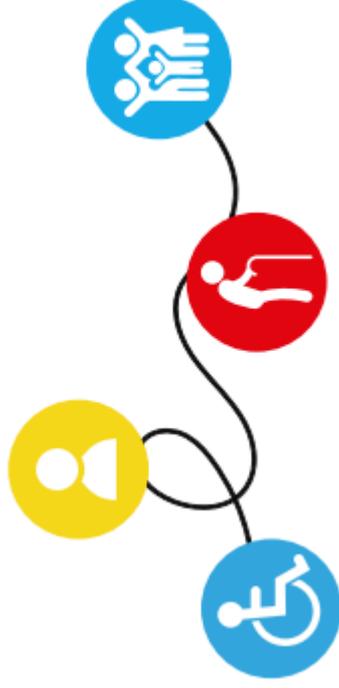
Dossier à retirer et à déposer complet au CCAS

En ligne

Demande en ligne sur
www.demandelogement44.fr

Vous êtes
peut-être éligible
à un logement social.

**Contactez
- nous**



**SAINT-
MICHEL
-CHEF**

THARON-PLAGE



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Accueil ccas

Bureau :

17 rue du Chevecier -
44730 Saint-Michel Chef-Chef

Accueil :

lundi de 9h00 à 12h00

mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

mercredi de 9h00 à 12h00

jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

vendredi de 9h00 à 12h00

Téléphone : 02 40 64 99 94

(répondre en cas d'absence)

Mail : ccas@stmichelchefchef.fr



Le CCAS de Saint-Michel-Chef vous accueille, vous accompagne et si besoin vous oriente vers les structures partenaires, dans les différentes étapes de votre vie.



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Les missions

- Soutenir les publics en situation de fragilité
 - Proposer un accompagnement administratif.
 - Apporter une aide alimentaire.
 - Lutter contre la précarité mobilité.
 - Apporter un soutien financier aux foyers fragilisés.
 - Accompagner le vieillissement
 - Accueillir et orienter les seniors dans leurs besoins d'accompagnement administratif et financier.
 - Accompagner la mise en place de la Téléassistance.
 - Accueillir et favoriser le vivre-ensemble
 - Proposer une domiciliation pour les personnes sans domicile stable
 - Offrir un accueil temporaire via les logements d'urgence ou l'hébergement d'urgence.
- Sans oublier les missions confiées par la loi**
- Participer à l'instruction de différents dossiers dits d'aide sociale légale
 - Analyser des besoins sociaux de la population

Les partenaires



Les actions

- Information et orientation sur les domaines de la vie quotidienne: logement, insertion sociale, santé, budget, ...
- Organisation et animation de la Semaine Bleue
- Organisation du Noël des Aînés.
- Mise à jour du registre des personnes vulnérables

Le CCAS pour qui ?

Le CCAS s'adresse à tous : familles, personnes seules, actifs, demandeurs d'emploi, personnes âgées, personnes en situation de handicap, ...

Le saviez vous ?

Le CCAS peut vous accompagner dans votre demande de logement social.



CCAS de Saint Michel Chef Chef
17 rue du Chevecier
44730 Saint Michel Chef Chef

 02 40 64 99 94

 ccas@stmichelchefchef.fr